

52 - Vie des Quartiers - Vie Associative - Troisième attribution de subventions

M. l'Adjoint LEUBA, Rapporteur : Il est proposé d'allouer des subventions aux associations suivantes :

Association	Nature activité	Versé 2013	Proposition 2014
ANIMATION QUARTIERS			
Tambour Battant	Animation du quartier Battant	0 €	5 000 €
Vivre ensemble aux Tilleroyes	Animation du quartier des Tilleroyes, organisation d'un vide grenier, d'un pique nique, rencontres	0 €	500 €
SOLIDARITE CIVISME			
Les jardins d'allium	Lutte contre la précarité, bistrot associatif, salle d'exposition, organisation de concerts quartier Madeleine Battant	0 €	500 €
UNICEF	Interventions en faveur des droits de l'enfant	500 €	500 €
ANIMATION SPORTIVE			
Club spéléo du Doubs	Pratique et développement de la spéléologie sportive et scientifique	500 €	500 €
CULTURE ET LOISIRS			
Du goudron et des plumes	Organisation du festival du bitume et des plumes, animation du quartier Tarragnoz	0 €	500 €
Chantez25000	Fédération de plusieurs chorales, projet de concert chœurs et orchestres	0 €	500 €
Besançon Tour prends garde	Compétition échecs, initiation des scolaires	2 000 €	2 000 € (dont 1 000 € déjà versés)
Soléa	Accompagnement de 8 soirées étudiantes au Kursaal dans le cadre de la lutte contre l'alcoolisation masse des jeunes	0 €	2 500 €

En ce qui concerne l'Association Soléa, une subvention complémentaire de 700 € est proposée par le service Tranquillité Publique ; un avenant à la convention 2014/2016 est établi pour le versement total de 3 200 € à l'Association.

En cas d'accord sur ces propositions, la somme de 11 500 € sera prélevée sur la ligne 65.025/6574 CS 47047 et la somme de 700 € sur la ligne 65.522/6574 CS 10500.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur ces propositions et à autoriser M. le Maire à signer l'avenant à la convention concernant l'ADDSEA SOLEA.

«M. Julien ACARD : Monieur le Maire, j'ai été un peu déçu en fait en commission quand j'ai découvert que la SPA ne bénéficierait pas de votre engagement de réétudier la question donc nous voterons contre ce rapport.

M. LE MAIRE : Vous auriez dû regarder l'avant-dernier rapport Monsieur ! Il y a un rapport sur la SPA, vous n'êtes peut-être pas allé jusqu'au bout des documents.

M. Julien ACARD : Non seulement je l'ai lu, j'ai également voté pour ce rapport en commission puisque nous l'avons reçu par mail, ça n'est pas tout à fait la même chose quand on vote une subvention de 5 000 € en fonctionnement que quand on vote une subvention de 4 000 € en investissement.

M. LE MAIRE : C'est vrai.

M. Julien ACARD : Merci de nous faire passer pour des gens qui ne travaillent pas !

M. LE MAIRE : Vous votez contre. Donc quels sont ceux qui votent contre ? 2. Des abstentions ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable (1 contre) de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (2 contre), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Mme DARD n'a pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 16 décembre 2014.